

22 JAN. 2008

3M FRANCE S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 8.400.000 EUR
Siège social : Boulevard de l'Oise – 95006 Cergy-Pontoise Cedex
542 078 555 RCS PONTOISE

DECISION DES ASSOCIES DU 10 DECEMBRE 2007**LES SOUSSIGNES :**

3M Company (anciennement dénommée Minnesota Mining & Manufacturing Company), une société régie par les lois de l'Etat du Delaware ayant son principal établissement à 3M Center, St. Paul, MN, U.S.A. (Etats-Unis d'Amérique), et titulaire de 315.000 actions de la société 3M France S.A.S., représentée par Madame Sandrine Tribouillier, en vertu d'un pouvoir en date du 04 juin 2007,

ET

National Synthetic Rubber Corp., une société régie par les lois de l'Etat du Delaware ayant son principal établissement à 3M Center, St. Paul, MN, U.S.A. (Etats-Unis d'Amérique), et titulaire de 35.000 actions de la société 3M France S.A.S., représentée par Monsieur Maxime Delpy, en vertu d'un pouvoir en date du 04 juin 2007,

APRES AVOIR PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

1- Les soussignés susdits sont les seuls actionnaires de 3M France S.A.S., société par actions simplifiée dont le siège social est Boulevard de l'Oise, 95006 Cergy-Pontoise Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro 542 078 555 et dont le capital de 8.400.000 EUR est divisé en 350.000 actions de 24 EUR chacune, actions réparties ainsi qu'il suit :

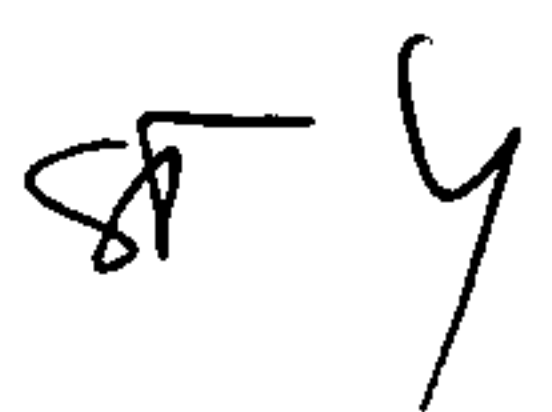
- 3M Company : 315.000 actions
- National Synthetic Rubber Corp.: 35.000 actions

Soit au total: **350.000 actions**

2- L'article 18.3 des Statuts de la Société prévoit que les décisions collectives des Associés peuvent notamment résulter d'un acte écrit et signé par tous les Associés.

3- Les Associés sont convenus de prendre les résolutions qui suivent.

CECI ETANT RAPPELE, LES SOUSSIGNES ONT ADOPTE LES RESOLUTIONS SUIVANTES :



PREMIERE RESOLUTION

Le Président, Monsieur Herman Nauwelaerts, fait état de sa volonté de démissionner à effet du 10 décembre 2007, suite à son départ en retraite. En conséquence de quoi, les Associés décident de le remplacer, à compter du 10 décembre 2007 par :

Monsieur Paul ROSSO
né le 14 décembre 1946
OHIO – Etats-Unis

de nationalité américaine

dont l'adresse professionnelle est Boulevard de l'Oise – 95006 Cergy Pontoise

pour une durée qui prendra fin à l'issue de la décision collective qui approuvera les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Monsieur Paul Rosso a fait savoir par avance qu'il accepterait ces fonctions si elles venaient à lui être confiées et qu'il n'était frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au(x) porteur(x) d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités (dépôts, mentions ou publications).

Il donnent en outre tous pouvoirs à Monsieur Maxime Delpy, Directeur Juridique, pour établir des copies ou extraits certifiés conformes du présent acte, ainsi que de faire procéder à tous dépôts et publications.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**EN FOI DE QUOI, LES ASSOCIES SOUSSIGNES ONT ETABLI ET SIGNE LE PRESENT ACTE,
A CERGY, LE 10 DECEMBRE 2007.**

3M Company



représentée par Madame Sandrine Tribouillier

National Synthetic Rubber



représentée par Monsieur Maxime Delpy